

Des outils sont également à votre disposition

Des plaquettes sur différents thèmes sont réalisées et réactualisées régulièrement pour vous informer sur :

- La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
- Le portage de repas à domicile
- Les soins à domicile
- liste des structures d'hébergement pour personnes âgées
- liste des associations de service d'aide à domicile

Guide des associations de personnes handicapées (consultable sur le site de la ville de Lorient ou sur place à la Passerelle)

D'autres renseignements peuvent vous être communiqués par les caisses de retraite et les assistantes sociales.

Documents à disposition élaborés par le CCAS

- Liste des hébergements pour personnes âgées
- Liste des hébergements temporaires et des accueils de jour pour personnes âgées
- Services d'aide à domicile
- Plaquette sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer
- Plaquette portage de repas CCAS
- Plaquette soins à domicile CCAS

D'autres plaquettes d'information en direction des personnes âgées sont à votre disposition à l'accueil.

Horaires CCAS-La Passerelle :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 10h00 à 17h00

Téléphone : 02 97 84 15 50
Fax : 02 97 84 15 59

CCAS de LORIENT

Aides aux Aidants Familiaux



CCAS - La Passerelle
Galerie commerciale de l'Orientis
Bd Cosmao Dumanoir - B.P. 554
56105 LORIENT Cedex
02 97 84 15 50

Vous aidez une personne de votre entourage pour les activités de la vie quotidienne : vous êtes aidant familial.

Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes : nursing, soins, accompagnement à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance/veille, soutien psychologique, communication, activités domestiques...

Pour vous soulager, vous avez besoin de :

- préserver au quotidien votre vie personnelle et/ou familiale,
- bénéficier de temps de pause (accueil temporaire, remplacement au domicile),
- avoir des réponses à vos situations de crise ou d'urgence (accident, maladie, hospitalisation, deuil, événement imprévu...).

Le CCAS de Lorient vous propose des aides

Le CCAS-La Passerelle, un lieu unique d'accueil et de services pour les personnes âgées, retraitées et handicapées résidant à Lorient : toutes les informations, les démarches, tous les services en un seul lieu.

Des professionnels formés à votre écoute

Une équipe pluridisciplinaire (aide soignante, animatrice, aide à domicile, ergothérapeute ...) a par exemple été formée sur la maladie d'Alzheimer et intervient à domicile si besoin. Un guide de bonnes pratiques sur cette maladie permet d'assurer un service de qualité à domicile.

Différents services peuvent vous être proposés par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) :

Un professionnel vous rencontre au bureau ou à votre domicile pour évaluer votre situation.

Un soutien spécifique en lien avec des professionnels formés à l'accompagnement des familles.

Le CLIC est à votre disposition pour vous écouter et vous orienter selon vos besoins qui peuvent être :

Un besoin de soutien psychologique

La lourdeur de la charge de l'aidant entraîne parfois la nécessité d'un soutien psychologique. Vous avez le libre choix du mode de soutien.

Une psychologue peut, si vous le souhaitez, vous recevoir dans les locaux de la Passerelle ou à votre domicile.

(Contact : Mme POT : 02 97 84 15 50)

Le besoin d'une tierce personne

Le service d'aide humaine :

Ce service met en place une aide au domicile pour les différentes tâches de la vie quotidienne : courses, aide aux repas, accompagnement...

Le service de portage de repas :

Les personnes qui ne peuvent pas confectionner leurs repas peuvent faire appel aux services de portage qui livrent les repas à domicile.

Le besoin de soins

Des infirmier(e)s ou aides-soignants(es) peuvent intervenir à domicile.

Le besoin et le droit de souffler pour les familles

Vous souhaitez vous absenter quelques jours (vacances - repos - hospitalisation), différentes structures (CCAS ou autres) peuvent vous aider :

- des hébergements temporaires

Accueil des personnes pour une durée de quelques jours à 3 mois.

- des accueils de jour

Il s'agit d'accueillir des personnes présentant une altération intellectuelle et vivant à domicile, pour une ou plusieurs journées par semaine, voire ½ journée, dans des structures autonomes ou rattachées à une autre structure.